

62

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

ET D'APICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XVII^e Volume.
N^o 10. — Octobre 1897.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — ... La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 1 heure 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

SENLIS
IMPRIMERIE TH. NOUVIAN
place de l'Hôtel-de-Ville.

1897

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel. — M. Vantroys. — M. le baron Gustave de Rothschild. — M. Tassin père — M. Deslandes père.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. Jassemmin, secrétaire-général.

BUREAU GÉNÉRAL

Président : M. Thirion. — Vice-Présidents : MM. Brochon, Morel et Vantroys. — Secrétaire-Général : M. Delamotte. — Secrétaire-Général-Adjoint : M. Pillois. — Secrétaire : M. Lestocart. — Secrétaire pour l'Apiculture : M. Hardret. — Trésorier : M. Choquet (Jules) — Trésorier-Adjoint : M. Noché. — Bibliothécaire-Archiviste : M. Cavallier. — Conservateur du Matériel : M. Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Berger, Bordier, Carreau, Chéret, Delmont, Deslandes fils, Leroux, Pecquet, Salot, Testard, Vaudier, Billion.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — Président : M. Roblin. Vice-Président : M. Doucet. Secrétaire : M. Caron. Vice-Secrétaire : M. Defrocourt. Délégué : M. Hennebicq.
CREIL. — Président : M. Pauquet. Vice-Prés. : MM. Coquatrix et Pichon. Secrétaire : M. A. Thuillot. Vice-Secrétaire : M. E. Thuillot. Trésorier : M. Lachassaigne. Délégués : M. Grouas.
CREPY-EN-VALOIS. — Président : M. Chopinet. V.-Présidents : MM. Petit et Lemercier. — Secrétaire : M. Francolin. V.-Secrétaire : M. Gannier. Trésorier : M. Legros. Délégué : M. Choron.
GOUVIEUX (Sous-Section). — Président : M. Cusse. Vice Présidents : MM. Bessin père et Chapon. Secrétaire : M. Sylvain Berger. Délégués : MM. Bassier et Bex.
LA CHAPELLE-EN-SERVAL. — Présid. : M. Vice-Présid. : M. Naze. Secrétaire : M. Peltier. Vice-Secr. : M. Sadet. Trésorier : M. Barbier. Délégué : M. Delaunay.
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN. — Président : M. Valadon. V.-Prés. : MM. Hardy et Delépine. Secrétaire : M. Grélez père. Vice-Secrétaire : M. Lebrun. Trésorier : M. Lefebvre. Délégués : MM. Garnotel et Bellot.
PONT-SAINT-MAXENCE. — Président : M. Celer. Vice-Présid. : M. M. Gury et Bouffet. Secrétaire : M. Conin. V.-Sec. : M. Trésorier : M. Délégué : M. Lefèvre.

CONCOURS D'AUTOMNE

DIMANCHE 14 NOVEMBRE 1897

Dans la cour et la salle de l'ancienne Ecole des Garçons,
place du Parvis,

De deux heures à cinq heures de l'après-midi.

Chrysanthèmes en pots et en fleurs coupées.

Fruits d'automne et d'hiver.

Fleurs de saison en pots et en bouquets.

Légumes.

Les récompenses consisteront en médailles de vermeil et argent. — Un prix d'honneur pourra être décerné par le Jury.

ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 3 OCTOBRE 1897.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sous bénéfice d'une observation de M. Sylvain Berger, au sujet de la présentation de M. Mismacq (et non Mismack), jardinier chez Madame Joret (et non Monsieur).

Sont admis membres de la Société :

M. MISMACQ (Louis), jardinier chez M^{me} Joret, à Gouvieux.

M. EGASSE, propriétaire à Creil.

M. CAILLOTIN, entrepreneur paysagiste à La Morlaye.

XVII^e VOLUME. — N^o 40. — OCTOBRE 1897.

Est présenté :

M. VERNE (Armand), présenté par MM. Pillois et Billion.

M. le Président dépouille la correspondance qui se compose des pièces ci-après :

1° Une lettre de M. Brochon, vice-président, s'excusant, pour cause de maladie, de ne pas assister à la séance de ce jour.

2° Une lettre de M. le Sous-Préfet, annonçant que le Conseil général de l'Oise a maintenu à la Société sa subvention habituelle.

3° Une lettre de faire-part du décès de M. Lambin, professeur de la Société d'horticulture de Soissons. — A ce sujet, M. le Président expose les titres de M. Lambin, fait appel aux bons souvenirs de tous ceux qui l'ont connu, particulièrement comme membre du jury de plusieurs de nos Expositions, et signale sa compétence universellement reconnue, en même temps que l'affabilité de son caractère qui lui faisait des amis de tous ceux qui se trouvaient en rapport avec lui. — L'assemblée confirme cette appréciation, et charge M. le Président d'adresser à la Société de Soissons l'expression unanime de ses regrets.

4° Une lettre de M. Delamotte, secrétaire-général, par laquelle il adresse sa démission, avec l'expression de tous ses regrets. — M. le Président croit être l'interprète de tous ses collègues en disant que si M. Delamotte n'avait pas quitté Senlis pour aller se fixer à Paris, la Société se serait réservé de faire les démarches nécessaires pour faire revenir M. Delamotte sur sa regrettable résolution; il lui écrira dans ce sens, au nom de toute la Société.

5° Le programme du 2° Congrès de la Société française des Chrysanthémistes, qui aura lieu à Orléans le 6 novembre prochain.

6° Le programme de l'Exposition internationale qui se tiendra du 17 au 29 novembre 1897 à Cambrai.

7° Les Catalogues ci-après :

Bibliographie botanique de Baillièrè et fils, rue Haute-feuille, à Paris.

Bruant, horticulteur à Poitiers.

Dupanloup, grainier à Paris, quai de la Mégisserie.

Sébire, pépiniériste à Ussy (Calvados).

Pierre Bernaix, rosieriste à Villeurbane, près Lyon.

Eugène Bricon, pépiniériste à Tournebu, par Ussy (Calvados).

Croux, pépiniériste à Châtenay (Seine).

Vilmorin-Andrieux, saison d'automne, oignons à fleurs et fraisiers.

Insecticide Fichet.

Carbolineum Gallia.

Diets, rue Vivienne, à Paris, fabricant de décorations et insignes.

Desaide, à Paris, quai des Orfèvres, fabricant de médailles.

M. le Secrétaire-général adjoint donne connaissance à l'assemblée des décisions prises par le Conseil d'administration de la Société dans sa réunion de ce jour : le Conseil propose d'admettre la Société d'horticulture de l'Orne, à Alençon, au nombre des Sociétés correspondantes. Il demande que le concours trimestriel ait lieu le dimanche, 14 novembre, et que l'annonce détaillée en soit faite en tête du plus prochain Bulletin.

Mises aux voix, ces propositions sont ratifiées à l'unanimité.

M. le professeur Lozet a la parole pour faire sa leçon mensuelle. Avec cette précision scientifique qu'il sait allier à un style élégant, il expose les principaux faits de la physiologie végétale, qu'il croit nécessaire de faire connaître avant d'aborder l'étude de la botanique, qu'il se propose d'entreprendre.

Après cette leçon, suivie d'applaudissements unanimes, M. le Président remercie le professeur et lui demande, au nom de la Société, d'insérer au Bulletin, pour le profit de tous, le texte intégral de cette leçon, et de toutes celles qui suivront.

Les lots suivants sont exposés sur le bureau : 1° par M. LOZET, professeur, des spécimens des fruits à cidre cultivés au jardin d'expériences de la Société, savoir : Les pommes Paradis, Rouge bruyère, Gros muscadin, Médaille d'or, Généreuse de Vitry, Frequin-Audièvre, Martin Fessard, Peau de vache nouvelle, Bramtot, Argile grise, Bedan des parts, Barbarie, Gros fréquin, Boule rouge, Franqueville, et les Poires Souris et Cirolle. — Des *remerciements* sont votés à M. Lozet, pour cette intéressante collection, et il est rappelé que toutes ces variétés ont été approuvées par le Congrès pomologique de l'Ouest, à la suite d'analyses répétées qui ont constaté leurs qualités pour la fabrication du cidre, et que la Société en met, tous les ans et gratuitement, des greffes à la disposition des habitants de l'arrondissement.

2° Par M. DESLANDES fils, un lot de Raisins de serre obtenus avec de simples abris vitrés le long des murs : Frankenthal, Bourdalès, Muscat d'Alexandrie, Muscat de Hambourg. — *Mention honorable.*

3° Par M. CHÉRET, deux lots de Chasselas de Fontainebleau et de Portugais bleu, beau raisin, au moins aussi hâtif que le Chasselas, à grosse grappe ailée, et bien sucré ; plus un bouquet de Dahlias de semis. — *Mention honorable.*

4° Par M. BILLION, un lot de Tomates d'une grosseur remarquable et un bouquet de Verveines striées. — *Mention honorable.*

La séance est levée à quatre heures, après le tirage de la tombola.

DÉGUSTATIONS

N.-B. — Tous les fruits nous paraissent, cette année, inférieurs à leur qualité normale, et surtout manquant de sucre.

28 Septembre.

SUCRÉE TROYENNE. — Fruit pyriforme moyen, vert pré. — Chair fine, juteuse, sucrée, acidulée, bon. — Arbre probablement fertile.

JOYAU DE SEPTEMBRE. — Fruit un peu petit, à pédoncule charnu. — Peau vert jaunâtre. — Chair blanche, beurrée, assez sucrée, peu relevée.

TRIOMPHE DE VIENNE — Fruit gros, en forme de calebasse. — Peau rude, uniformément bronzée clair. — Chair demi-fine, demi-fondante, peu relevée.

1^{er} Octobre.

BEURRÉ DE LINDAUER. — Fruit moyen, bronzé roux clair. — Chair très fine, bien sucrée, peu relevée. — Arbre bien fertile.

CALEBASSE DE BAVAY. — Fruit assez gros, très allongé. — Peau fine, jaune pâle, finement lavée et tiquetée de roux clair. — Chair blanche, demi-fine, juteuse, sucrée. — Fruit assez bon.

DONATIENNE BUREAU. — Fruit moyen. — Peau fine, jaune d'or, presque complètement recouverte de rouille blonde. — Chair blanc jaunâtre, un peu grossière, suffisamment juteuse et sucrée, un peu relevée. — Fruit seulement assez bon.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

La toxicité du Cypripedium. — M. Mac Dougal a constaté une action toxique exercée par les plantes de ce groupe. Si les feuilles du *Cypripedium spectabile* sont frottées sur la

peau du bras, celle-ci est, au bout d'un temps qui varie de dix à douze heures, le siège d'une irritation assez vive. La douleur est assez désagréable pour que les personnes qui en ont fait l'épreuve ne se soucient pas d'une seconde expérience. Les *Cypripedium pubescens* et *parviflorum* jouissent des mêmes propriétés que le *spectabile*. M. Mac Dougald a comparé l'action des poils glandulaires qui recouvrent les feuilles et des poils non glandulaires, et l'expérience a montré que les poils glandulaires sont seuls irritants; l'action irritante varie avec les phases du développement de la plante; elle est faible pendant le jeune âge, et elle devient *maxima* au moment de la formation du fruit, d'où il semblerait résulter qu'il y a là un procédé pour protéger la plante jusqu'à maturation complète des graines.

(Nature.)

*
* *

Le Fruitier mobile. — Je puis en connaissance de cause dire quelques mots du fruitier mobile dont parle M. E. Bardiaux dans notre dernier Bulletin.

Mon père, qui était entendu en jardinage, et un de mes parents, M. Houdin, à qui nous sommes redevables de la poire la Belle-des-Abrès, conservaient et retardaient la maturité de leurs fruits en les mettant dans des hangars ou des greniers sous tuiles.

L'un et l'autre s'étaient fabriqué pour cet usage, avec de petites planches et des lattes, des claies carrées d'un demi-mètre de côté et de 15 à 20 centimètres de hauteur.

Sous un volume de un mètre cube de claies superposées, on logeait facilement 7 à 800 fruits, qu'on visitait deux fois par semaine, et qu'on préservait des premiers froids à l'aide d'une couverture ou de quelques bottes de paille. Les claies n'étaient descendues à la cave ou dans une soupenne qu'au fort de l'hiver.

Moi-même, depuis plus de trente ans, je me sers de ce

moyen de conservation, et je m'en trouve bien. Mon intention n'est point de critiquer les fruitiers établis à grands frais. Ils s'imposent dans toute culture fruitière importante et rendent des services incontestés. CORRARD.

(Bulletin de la Société d'horticulture d'Eure-et-Loir).

*
* *

Remède contre la Gomme du Pêcher. — Nettoyer au greffoir ou à la serpette la partie malade, puis laver au moyen d'une brosse en crin très rude avec la solution ci-dessous :

Dans un litre d'eau, mettre une forte poignée de sel de cuisine et un quart de litre de vinaigre.

Se servir de cette solution quand le sel est dissous.

Après la deuxième opération, la plaie reste nette et propre, et l'arbre ou la branche sont sauvés.

Par sa simplicité, ce remède trouvera des incrédules, mais M. Valla, propriétaire à Oullins (Rhône), peut montrer à ceux-là les résultats obtenus dans ses cultures.

(Chronique horticole de l'Ain).

*
* *

Le Lorient européen, par M. DECAUX. — L'auteur montre, comme l'avait fait précédemment M. Cretté de Palluel, que le Lorient jaune, qui a été souvent considéré comme un oiseau nuisible, rend en réalité des services à l'agriculture en détruisant une foule d'insectes nuisibles. Dans l'estomac de plusieurs Lorientes dont il a fait l'autopsie, M. Decaux a trouvé des chenilles de Grand Paon de nuit (*Saturnia pyri* Geoff.) et de Petit Paon de nuit (*Saturnia Carpini* Geoff.). Il cite également parmi les Lépidoptères dont le Lorient capture les larves des *Smerinthus* de diverses espèces, des *Lasiocampa*, des *Broarmia*, la Piéride du chou et la Livrée ou *Bombyx neustria*. M. Cretté de Palluel avait, du reste, déjà été témoin de la chasse active que le Lorient fait aux chenilles de ce

Bombyx, aussi nuisible aux arbres fruitiers qu'aux arbres forestiers.

M. F. Decaux fait remarquer que le Lorient détruit un grand nombre de chenilles qui sont dédaignées ou refusées par d'autres oiseaux. Il a reconnu que ce joli passereau faisait une immense consommation d'Anthonomes du pommier et qu'à ce titre il méritait d'être l'objet d'une protection spéciale. (Revue des Travaux scientifiques).

* *

Le Pe-Tsai amélioré. — C'est à la récente Exposition de Chrysanthèmes et de fruits et légumes, qui vient d'avoir lieu au Pavillon de la Ville de Paris, que nous avons eu occasion de revoir le *Pe-tsai amélioré*, dans un des intéressants lots de légumes exposés par MM. Vilmorin-Andrieux et Cie, à côté de leurs jolis Choux cabus largement panachés de blanc ou de rose clair, que nous citons simplement aujourd'hui pour prendre date.

La plante, qu'on remarque facilement, a toutefois plus qu'un intérêt de curiosité. Son aspect est celui d'une *Romaine* resserrée sur presque toute sa longueur et ne s'évasant que vers la tête, là où le limbe des feuilles est le plus développé. Les côtes, larges, blanches et bien aplaties, marquées de cinq à six cannelures saillantes qui se prolongent dans le limbe en nervures cordées, s'étagant en éventail, rappellent tout à fait les côtes de la *Poirée*. Le limbe de la feuille est finement gaufré ou cloqué comme celui d'une feuille de petit *Chou de Milan*, avec des bords irrégulièrement sinués, déchiquetés vers le bas ; il commence à s'étaler dès le bas du pétiole, contrairement à ce qui a lieu dans l'espèce type. et il va s'élargissant de plus en plus jusque vers le sommet qui, dans les feuilles extérieures, est étalé et brusquement tronqué, presque en ligne droite. Ces feuilles extérieures sont d'un vert pâle un peu blond. Celles de l'intérieur sont blanches, comme dans un cœur de Chou ; elles se pressent

les unes des autres en se recouvrant du haut et forment une Pomme allongée, un peu lâche.

Bien que, par certains caractères, il paraisse se rapprocher de quelques autres légumes, le *Pe-tsai* est, à tous points de vue, un véritable Chou. Cependant, lorsqu'on le mange cuit et préparé au beurre, comme on le fait pour les légumes analogues, sa saveur très fine et très délicate se rapproche peut-être autant de la Chicorée cuite que du Chou ; elle n'a pas, en tout cas, l'odeur forte de ce dernier, et, pour ce qui est du goût de Chicorée qu'elle rappelle, nous entendons parler de la Chicorée frisée ordinaire et non de la Chicorée de Bruxelles ou Witloof. Ajoutons qu'il est bon d'enlever complètement les côtes, qui sont sillonnées de fibres assez dures. On peut également manger ce légume cru en salade, ou en hors-d'œuvre haché et fraîchement confit.

M. Carrière a dit excellemment, en parlant du *Pe-tsai amélioré* : « C'est donc un nouveau et bon légume à ajouter à tant d'autres que nous possédons déjà, qu'il ne « détrônera » pas, bien entendu, — ce qui, après tout, n'est pas nécessaire. Ce n'est pas un Chou, ni une salade, ni un épinard : c'est un *Pe-tsai* qui, au besoin, peut les remplacer ou aller de compagnie avec eux. — Cette variété est une amélioration du *Pe-tsai* commun, obtenu à Verrières, dans les cultures de la maison Vilmorin et Cie. »

La végétation du *Pe-tsai* est assez rapide et on pourrait le semer presque toute l'année, mais il monte vite à graine par les chaleurs, et la meilleure époque, pour obtenir des plantes de bonne venue et bien étoffées, est de le semer, comme les navets, vers la fin de juillet ou dans le courant d'août, pour le récolter à l'automne. Il résiste bien aux premières gelées.

G. ALLUARD.

(Bulletin de la Société d'horticulture de Clermont).

* *

Les Saints de Glace. — On a dit bien des choses sur les

intempéries des Saints de glace ; on affirme depuis longtemps qu'on a à redouter les effets désastreux de la gelée les jours de Saint-Mamert, Saint-Pancrace et Saint-Servais, c'est-à-dire, les 11, 12 et 13 mai. Je dois faire remarquer que depuis assez longtemps déjà nos almanachs portent, à la date du 12 mai, Saint-Epiphane au lieu de Saint-Pancrace.

Un refroidissement de l'atmosphère à cette date me paraît certain, car on le trouve déjà dans les premières observations faites à Florence au milieu du xvii^e siècle ; on ne le trouve pas dans les 20 ans d'observations du parc Saint-Maur ; ce froid tombait plutôt le 5 mai. Il en est de même, on peut le dire, de l'été de la Saint-Martin qui a tout à fait disparu ; il a été si souvent signalé qu'il a dû exister ; d'ailleurs, il est en connexion évidente avec les Saints de glace à six mois d'intervalle ; les intempéries sont soumises probablement à de longues périodes de hausse et de baisse que nos observations trop modernes, trop incomplètes et très imparfaites d'ailleurs ne peuvent pas mettre en évidence.

Remarquons que les mouvements de l'atmosphère et les intempéries qui en sont la suite ne sont pas du tout régies par des influences passagères : elles dépendent de grands mouvements dont la puissance réside dans la force calorique du soleil ; les intempéries, quelle qu'en soit la cause, qui se manifestent aux 11, 12 et 13 mai ne viennent que se superposer aux phénomènes ordinaires.

On a dit bien des fois que ce phénomène dépendait de la fusion des glaces des régions polaires ; mais cette fusion, d'une extrême irrégularité, influence nos climats maritimes à des dates qui sont bien loin d'être fixes. Il y en a d'autres, comme le froid du 11 février et celui du 11 au 12 mars, que j'ai signalés depuis longtemps et qui se remarquent aux Antilles comme chez nous. Le froid de mai, à cause de sa date fixe et de son étendue dans le monde entier, doit avoir une cause cosmique. Je me suis rattaché depuis longtemps à la théorie qui attribue ce phénomène aux étoiles filantes ;

mais contrairement à ce qu'ont fait bien des auteurs, je crois que le refroidissement est produit par une offuscation du soleil voilé par un anneau d'étoiles filantes. Rappelons qu'on a vu plusieurs fois de ces offuscations et qu'il suffit d'une bien faible atténuation du soleil pour produire un effet sensible ; il n'y a qu'un sixième de différence dans la force de l'insolation à Paris et à Biskra et cela produit une différence énorme dans les étés.

On reconnaîtra facilement si ce refroidissement de mai est dû à une cause cosmique, auquel cas il doit se produire presque en même temps sur toute la terre, tandis que les intempéries ordinaires sont accompagnées, dans d'autres parties du monde, par des intempéries de caractère contraire. J'en connais des exemples : ainsi Lenz, passant il y a une dizaine d'années dans le désert, vers le tropique, était très étonné de ne trouver la température de l'air, le 10 mai, que de 20°0 dans la journée, malgré le beau temps ; il n'a pas pensé aux Saints de glace au milieu du Sahara. Le refroidissement du 12 mars se montre d'une manière très tranchée aux Antilles.

(Bulletin de la Société nationale d'agriculture de France.)

*
* *

Les Ancolies. — Les Etats-Unis sont la terre promise des Ancolies, qui y sont représentées par de superbes espèces avec lesquelles ne peuvent lutter nos formes européennes. Au nombre des plus belles, il faut placer au premier rang les *Aquilegia cœrulea* et *chrysantha*, *californica* et *canadensis*. Ces espèces ont donné, en se croisant ensemble, naissance à des plantes d'une haute valeur ornementale, telle que *Aquilegia cœrulea hybrida*, qui est certainement un hybride des *A. cœrulea* et *chrysantha* ; *A. Stuarti*, qui est le résultat de l'hybridation des *A. glandulosa* et *Wilmanniana*. L'*Aquilegia Skinneri* doit également être cité, mais il n'est pas aussi vigoureux, en raison de sa station botanique plus méridio-

nale, que la plupart des espèces précédentes. S'il fallait faire un choix parmi toutes les Ancolies connues, l'auteur de la note que nous analysons n'hésiterait pas à le fixer sur l'*Aquilegia chrysantha*, qu'il considère comme la meilleure espèce à tous les points de vue.

(*Journal de la Société nationale d'horticulture de France.*)

* *

Conservation des artichauts. — On pare les artichauts comme pour les faire cuire. On les plonge alors dans l'eau bouillante et on les y laisse dix minutes environ. Ayant retiré le récipient du feu, on laisse refroidir ensemble eau et légumes. Après en avoir enlevé le *foin* à l'aide d'une cuiller, on les égoutte et on les range dans des pots de grès. On verse sur les artichauts, disposés par couches, de la saumure très concentrée, de façon à les recouvrir complètement. Au-dessus on ajoute une légère couche d'huile, dans le but de soustraire la saumure à l'action de l'air.

Lorsqu'on désire manger ces artichauts, qui se conservent ainsi d'une manière indéfinie, il suffit de les faire, au préalable, tremper quelques instants dans de l'eau tiède, puis les faire cuire à grande eau.

(*Bulletin de la Société d'horticulture de la Haute-Vienne.*)

* *

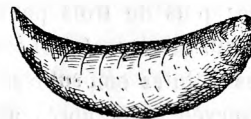
Encre pour écrire sur les étiquettes en zinc. — Recommandée par M. Boyeldieu : Bichlorure de platine, 1/2 gramme; eau distillée, 5 gr.; gomme arabique, 1/2 gr.

Pour obtenir une belle teinte noire, on met tremper les étiquettes en zinc pendant environ une minute dans de l'eau de pluie, à laquelle on aura ajouté de 15 à 20 gouttes d'acide sulfurique, pas d'autre, pour un verre d'eau; on essuie avec un linge bien sec et on écrit ensuite.

(*Le Moniteur d'horticulture.*)

APICULTURE ⁽¹⁾

On a pu remarquer sur la partie de rayon, représentée précédemment (2), que les abeilles destinées à devenir mères avaient pour berceau des cellules beaucoup plus grandes que celles des mâles et des neutres; ces cellules sont épaisses et offrent tant de résistance, qu'il faut que ces abeilles aient acquis leur entier développement pour qu'elles puissent en rompre les parois. Pendant le temps qui s'écoule entre le moment où une abeille de ce genre sort de l'état de nymphe et celui où elle sort de sa cellule, l'abeille se nettoie et se débarrasse des impuretés de sa métamorphose; aussi apparaît-elle pleine d'ardeur, capable de se livrer au vol et même au combat avec acharnement aussitôt après sa naissance, comme on le verra plus loin par le récit d'un témoin digne de confiance.



Larve de mère ou reine.

Ces privilèges de supériorité, de force physique, qui mettent immédiatement la jeune souveraine en état de faire respecter son pouvoir, sont dus à l'affection de ses dévouées nourrices, qui préparent pour elle des aliments de choix et d'une nature toute spéciale. C'est, en effet, à la nourriture particulière qu'elle reçoit durant son état larvaire qu'elle doit toutes les prérogatives qui l'élèvent à la dignité de mère. Cette nourriture, plus substantielle que celle des autres abeilles, est d'une composition telle qu'elle provoque le

(1) Voir les numéros de mars, avril, mai, juin, juillet, août et septembre du Bulletin.

(2) Bulletin de juillet.

développement (chez la larve d'une abeille neutre qui devait en être dépourvue) de l'organe essentiel de la génération. Ce fait semble tellement bizarre et si peu en rapport avec tout ce que l'on connaissait de la reproduction des êtres avant la découverte de la parthénogenèse (1), qu'on serait tenté de n'y point croire et de se ranger encore aux idées de J. Simon, si des observations minutieuses des mieux faites, et successivement répétées par des naturalistes dignes de foi, n'en avaient démontré la réalité. C'est certainement une chose étrange que d'une nourriture ingérée et dégorgée par l'estomac d'un individu, puisse résulter la faculté d'une puissance procréatrice. Tel est cependant le rôle de cette nourriture, comme le démontre clairement l'expérience suivante :

Dans des ruches soumises à l'observation, on a enlevé la mère et on a aussitôt vu les nourrices, quelque peu inquiètes de la perte de leur mère, s'empressez de choisir dans le couvain des neutres une larve qui n'eût point encore atteint sa troisième journée; puis de trois petites cellules, en faire une grande, en détruisant les cloisons qui les séparaient, enlever les œufs des cellules empruntées pour l'agrandissement de celle conservée, puis, après avoir fourni l'espace nécessaire au développement d'une mère, servir à la larve prédestinée la nourriture mystérieuse qui doit en faire naître une femelle parfaite. On a aussi remarqué que le premier acte de la future mère, aussitôt après sa naissance, est de se diriger vers les cellules où d'autres créatures du même sexe commencent à se développer, et cela dans le seul but d'y commettre un criminel abus de pouvoir en tuant jusqu'à la dernière toutes celles de ses semblables susceptibles de devenir ses rivales. Le récit de François Huber, surnommé le prince de l'apiculture, intéressera le lecteur; nous le reproduisons textuellement, d'après M. Dadant :

(1) Mot qui signifie génération d'une vierge.

« Le 15 mai 1790, deux jeunes reines sortirent de leur
« cellule presque au même moment dans une de nos ruches
« les plus minces; dès qu'elles furent à portée de se voir,
« elle s'élançèrent l'une contre l'autre avec l'apparence d'une
« grande colère et se mirent dans une situation telle que
« chacune avait ses antennes prises dans les dents de sa
« rivale; la tête, le corselet et le ventre de l'une étaient
« opposés à la tête, au corselet et au ventre de l'autre; elles
« n'avaient qu'à replier l'extrémité postérieure de leur corps,
« elles se seraient percées réciproquement de leur aiguillon
« et seraient mortes toutes les deux dans le combat. Mais il
« semble que la nature n'a pas voulu que leurs duels fissent
« périr les deux combattants; on dirait qu'elle a ordonné
« aux reines qui se trouveraient dans la situation que je
« viens de décrire (c'est-à-dire en face et le ventre contre
« le ventre) de se fuir à l'instant même avec la plus grande
« précipitation. Aussi, dès que les deux rivales dont je parle
« sentirent que leur partie postérieure allait se rencontrer,
« elles se dégagèrent l'une de l'autre et chacune s'enfuit de
« son côté. Quelques minutes après que nos deux reines se
« furent séparées, leur crainte cessa et elles recommencèrent
« à se chercher; bientôt elles s'aperçurent et nous les vîmes
« courir l'une contre l'autre; elles se saisirent encore comme
« la première fois et se mirent exactement dans la même
« position; le résultat en fut le même: dès que leurs ventres
« s'approchèrent, elles ne songèrent plus qu'à se dégager
« l'une de l'autre et elles s'enfuirent. Les abeilles ouvrières
« étaient fort agitées pendant tout ce temps-là, et leur
« tumulte paraissait s'accroître lorsque les deux adversaires
« se séparaient; nous les vîmes à deux différentes fois arrêter
« les reines dans leur fuite, les saisir par les jambes et les
« retenir prisonnières plus d'une minute. Enfin, dans une
« troisième attaque, celle des deux reines qui était la plus
« acharnée ou la plus forte courut sur sa rivale au moment
« où celle-ci ne la voyait pas venir; elle la saisit avec ses

« dents à la naissance de l'aile, puis monta sur son corps et
« amena l'extrémité de son ventre sur les derniers anneaux
« de son ennemie, qu'elle parvint facilement à percer de son
« aiguillon; elle lâcha alors l'aile qu'elle tenait entre ses
« dents et retira son dard; la reine vaincue tomba, se trai-
« nant languissamment, perdit ses forces très vite et expira
« bientôt après. »

En vérité, cette manière de s'emparer du pouvoir après une victoire aussi traitreusement gagnée, semble criminelle; elle justifie bien aussi ces vilains mots : *la force prime le droit*, même dans le monde des abeilles. L'apiculteur en a d'ailleurs assez souvent d'autres exemples qui ne sont pas moins frappants que celui décrit par Huber.

L'abeille souveraine n'est pas la seule créature de son peuple usant d'une primauté barbare; à son exemple, ses filles l'imitent. Si ce n'est par son ordre, c'est du moins sous ses yeux que les abeilles ouvrières se livrent chaque année à un véritable massacre de la Saint-Barthélemy, c'est-à-dire au massacre des innocents mâles venus au monde tout exprès pour l'unique satisfaction de la reine. Pauvre peuple! n'est-il pas digne d'un meilleur destin? Se défendre? il ne le peut, puisque contre la force il n'y a pas de résistance; il n'a du reste aucune arme, ses ennemies sont armées jusqu'aux dents et à mille contre un. Sans pitié, les neutres percent de leur aiguillon non seulement les individus mâles complètement formés, mais encore ceux du même sexe encore au berceau; après cette cruelle besogne, qu'elles font tous les ans à la fin de l'été, elles enlèvent les cadavres de leurs victimes hors de la ruche, réparent et remettent à neuf les cellules endomagées par les funestes effets de la bataille.

(A suivre.)

Leçons d'Horticulture.

NOVEMBRE 1897.

ARBORICULTURE : *Plantation.*

BOTANIQUE : *(Suite).*

<i>Barbery</i> :	Jeu <i>di</i> 4, à 11 heures, à la mairie.
<i>Senlis</i> :	Dimanche 7, à l'issue de la séance.
<i>Gouvieux</i> :	Jeu <i>di</i> 11, à 2 heures, à la mairie.
<i>Crépy</i> :	Dimanche 14, à 2 heures, à l'école des garçons. (Le Professeur, à cause du Concours à Senlis, n'assistera pas à la séance.)
<i>Betz</i> :	Jeu <i>di</i> 18, à 2 heures, à la mairie.
<i>Pont-Ste-Maxence</i> :	Dimanche 21, à 2 h. 1/2, à la mairie.
<i>Nanteuil</i> :	Jeu <i>di</i> 25, à 3 h. 1/2, à la mairie.
<i>Creil</i> :	Dimanche 28, à 2 heures, à la mairie.

Le Professeur se tiendra à la disposition des personnes présentes pour leur donner les renseignements qu'elle croiraient devoir lui demander.

Senlis. — Imp. Nouvian.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. l'Imprimeur est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

4 fois	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	40	fr.
3 fois de suite. . .	6	»»	12 fois desuite. . .	18	»»

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société a décidé que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Lesdits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société a affecté une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. CAVAILLIER, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.